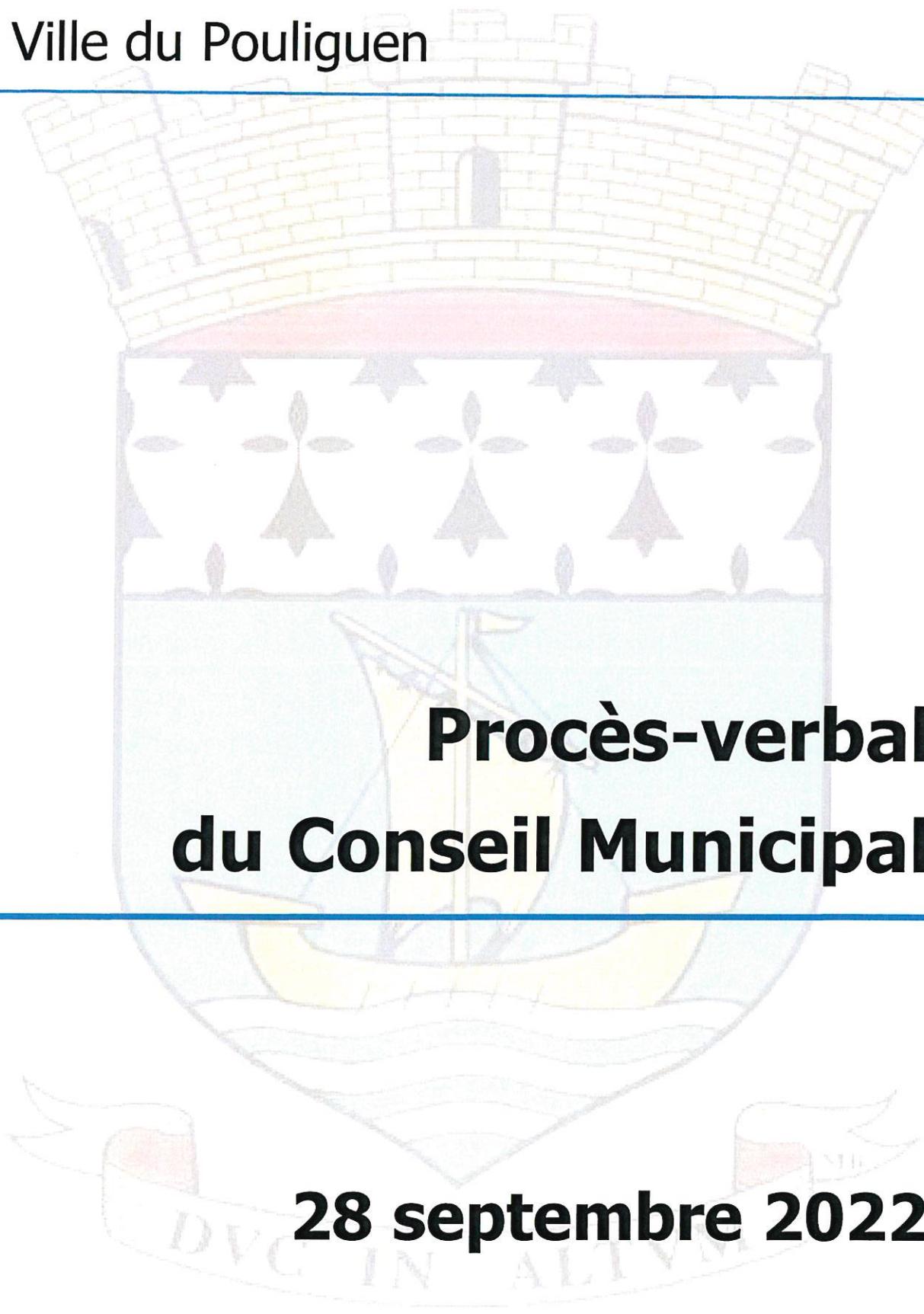


Ville du Pouliguen

The coat of arms of the City of Pouliguen is a shield-shaped emblem. At the top is a golden crown with a central archway. Below the crown is a red horizontal band. The main body of the shield is divided into three horizontal sections. The top section is white and contains a row of five stylized, three-lobed floral or leaf-like motifs. The middle section is light blue and depicts a yellow boat with a single mast and a small flag. The bottom section is light blue and shows stylized white waves. At the base of the shield is a white ribbon with a red border, containing the Latin motto 'DVC IN ALTVM' in blue capital letters.

**Procès-verbal
du Conseil Municipal**

28 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Norbert SAMAMA, Maire du POULIGUEN, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-deux septembre 2022.

Etaient présents : M. Norbert SAMAMA, Maire ; Mme Fabienne LE HÉNO, Mme Erika ETIENNE, M. Didier BRULÉ, Mme Marion LALOUE, M. Raphaël THIOILLIER, Mme Anne-Laure COBRAL de DIEULEVEULT, M. Frédéric DOUNONT, M. Pierre-André LARIVIÈRE, Mme Réjane DOUNONT, Mme Nathalie BODELLE, M. Cyrille CARON, Mme Armelle SAMZUN, M. Alain DORÉ, Mme Christine MAITZNER, M. Yves LE LEUCH, Mme Valérie GANTHIER, M. Nicolas PALLIER.

Excusés : M. Hervé HOGOMMAT, M. Alain GUICHARD, M. Patrick GUÉGUEN, M. Philippe DELAVERGNE, Mme Manon JAOUEN FREDOU, M. Bruno de SAINT SALVY, Mme Stéphanie LUSSIGNOL-VOUGE ont respectivement donné pouvoir à M. Didier BRULÉ, M. Raphaël THIOILLIER, Mme Erika ETIENNE, Mme Fabienne LE HÉNO, Mme Réjane DOUNONT, M. Alain DORÉ.

Absent : M. Jean-Loup CHATELLIER, Mme Amélie FRÉCHINIÉ.

L'assemblée a choisi, en son sein, Mme Fabienne LE HÉNO comme secrétaire, fonction qu'elle a acceptée.

ORDRE du JOUR

1. Exonération de la taxe d'aménagement pour les opérations de logement social réalisées en bail réel solidaire
2. Retrait de la commune du syndicat intercommunal de l'aéroport de LA BAULE-PORNICHET-LE POULIGUEN

Ouverture de la séance.

Monsieur Le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers municipaux.

Excusés : M. Hervé HOGOMMAT, pouvoir à M. Didier BRULÉ
M. Alain GUICHARD, pouvoir à M. Raphaël THIOILLIER
M. Patrick GUÉGUEN, pouvoir à Mme Erika ETIENNE
M. Bruno de SAINT SALVY, pouvoir à M. Alain DORÉ

Absents : /

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Fabienne Le Heno

1. Exonération de la taxe d'aménagement pour les opérations de logement social réalisées en bail réel solidaire.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. Didier BRULÉ. (voir délibération)

M. le Maire précise qu'une délibération sur le même sujet a été adoptée la semaine dernière à CAP Atlantique

Délibération adoptée à l'unanimité.

2. Retrait de la commune du syndicat intercommunal de l'aéroport de LA BAULE-PORNICHET-LE POULIGUEN

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. Didier BRULÉ. (voir délibération)

Monsieur le Maire complète la présentation en précisant que Pornichet avait déjà manifesté son souhait de retrait il y a 6 ou 7 ans et M. Pelleteur actuel Maire de Pornichet nous a fait passer un courrier adressé au Président du syndicat pour solliciter une sortie du syndicat de la ville de Pornichet, demande concomitante à la nôtre.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que les PV des derniers Conseils Municipaux ont été rédigés et qu'ils seront adressés aux membres du CM sous peu. Ils feront l'objet d'une demande d'approbation lors de la prochaine séance du CM le 21 octobre prochain.

Questions orales

Associations de sculpture du Pouliguen

Au cours du premier semestre 2022, une nouvelle association de sculpture a été créée au Pouliguen, l'atelier de sculpture du Pouliguen. Cette association a été créée par d'anciennes adhérentes de l'association Art Sculpt Poul'Gwen, association pouliguennaise qui existe depuis 2010 et qui fonctionnait jusqu'à maintenant avec le soutien de la commune, notamment la mise à disposition d'une salle et d'un four.

L'arrivée de la nouvelle association a eu comme conséquence pour l'association Art Sculpt Poul'Gwen, la remise en cause du prêt d'une salle pour la saison 2022 – 2023. Nous savons que la nouvelle association, créée par des personnes en conflit avec l'association Art Sculpt Poul'Gwen, a porté des accusations contre cette dernière et a revendiqué auprès de vous la mise à disposition des lieux et matériels, préalablement consentis à l'association Art Sculpt Poul'Gwen.

L'avenir de l'association Art Sculpt Poul'Gwen est donc suspendu à la reconduction du prêt de la salle avec la mise à disposition du four. Vous avez informé sa présidente qu'une procédure de consultation serait mise en place en septembre pour opérer un choix entre les deux associations.

Compte tenu de la configuration des lieux, rue des Marais, il semble qu'il soit possible d'attribuer un local à la nouvelle association de telle manière que les deux associations aient accès au four existant. Une solution de cette nature permettrait que l'installation de la nouvelle association ne pénalise pas celle qui existe depuis 12 ans et qui compte de nombreux adhérents du Pouliguen.

Pouvez-vous nous donner les résultats de cette consultation ?

REPONSE

Trois points :

- Les termes de votre exposé uniquement destiné à la presse comportent de nombreuses erreurs.
- **Nous n'allons revenir que sur deux de ces erreurs en lien direct avec le sujet de votre question qu'est la consultation :**
 - o Vous dites « Vous avez informé sa présidente qu'une procédure de consultation serait mise en place en septembre pour opérer un choix entre les deux associations. » Ce n'est pas « serait », c'est « a été ». Quant à cela, c'est plus qu'une information à la Présidente puisque celle-ci a répondu à la consultation et remis une proposition dans le délai imparti.
 - o Vous précisez « de telle manière que les deux associations aient accès au four existant » - les deux associations ont convenu ne pas pouvoir exercer dans le même atelier nous amenant à faire une consultation et elles à y répondre partant du principe que l'absence de partage du local était validée par les deux associations
 - o Quant à votre question sur le résultat de cette consultation et dans le respect du code des marchés publics, ce résultat sera communiqué à chaque association candidate dans le courant de la semaine prochaine, l'analyse des candidatures étant en cours.

Pour finir, lorsque vous avez des questions sur des procédures de consultation ou d'appels d'offres, nous vous invitons à nous les faire en commission et non volontairement en public alors qu'il s'agit de procédure qui doivent respecter une certaine confidentialité.

Au-delà du problème particulier des associations dédiées à la sculpture, nous vous rappelons l'engagement que vous avez pris lors du conseil municipal du 26 juin 2021 d'organiser avec l'opposition une réunion spécifique consacrer à la définition des critères d'attribution de subvention et des règles de soutien par la commune aux clubs et associations. Cette réunion avait été annoncée pour septembre 2021 et nous sommes en septembre 2022.

Pouvez-vous nous confirmer la tenue de cet engagement et à quelle échéance ?

REPONSE :

- 1- Il s'agit du CM du 25/06/2021 et non du 26/06
- 2- L'engagement pris était la rencontre des agents municipaux dans ce conseil et non l'engagement que vous soulevez. Conformément à notre engagement de rencontre par le biais du CHSCT, une première visite du restaurant municipal a été organisée à laquelle aucun élu d'opposition n'est venu.
- 3- Quant à cela, nous avons déjà abordé la question des critères d'attribution de subvention et les règles de soutien à trois reprises en commissions. Nous aborderons à nouveau ce sujet pour les prochaines subventions.

Maintenant, nous n'avons pas la capacité de vous solliciter sur chaque situation associative :

- a. Cela demanderait un temps absolument considérable
- b. A chaque demande de votre part, nous avons organisé des réunions spécifiques : habitat, éducation, ...
- c. Aujourd'hui, en deux ans, nous sommes à plus de 21 conseils municipaux, à plus de 36 commissions municipales sans compter les 7 rencontres particulières avec vos groupes, sans compter les très nombreuses réunions publiques dépassant largement la vingtaine, ce qui est en réalité considérable.

Nous aurions peut-être attendu de votre part que vous preniez en compte ces efforts de notre équipe et aller vers une attitude plus constructive pour les Pouliguennais et moins polémique...

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le prochain CM aura lieu le 21 octobre prochain.

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 19 h 30.

Le Maire,

Norbert SAMAMA



